



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024**

Date de convocation : 12/03/2024

Date d'affichage : 12/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS

**Etaient Absents :** Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR

M. Pascal LEGOIS a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	18

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE À  
MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA  
RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération n°100-23 du 19.12.2023 une nouvelle procédure d'appel d'offre a été lancée pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et l'extension de la Mairie.

Cet appel d'offre a été lancé le 1<sup>er</sup> février 2024, en procédure adaptée, en application du Code de la Commande Publique. La date de remise des offres était fixée au mercredi 21 février 2024 à 12h00. Trois entreprises ont répondu.

Après présentation du Rapport d'Analyse des Offres et compte tenu des éléments exposés, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise SI AMO comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

CLASSEMENT FINAL						
N° Plis	OFFRE	Critère Technique 70 %	Critère Prix 30 %		TOTAL SUR 100	N° Classement
1	ARCHANCE	25.2	56.500,00€ H.T.	21.15	46.35	3
2	SI AMO	49	39.825,00€ H.T.	30	79.00	1
3	ARCAADE	57.4	58.365,00€ H.T.	20.47	77.87	2

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise SI AMO étant l'offre économiquement la plus avantageuse dont le siège est domicilié au : 5 rue du Havre, 75 008 PARIS,
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240318-16-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Affichage : 26/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation